

Voici le programme citoyenneté du libre

ENSEIGNEMENT Le référentiel est commun, c'est la manière de l'appliquer qui change

- ▶ Après l'officiel, le réseau libre dévoile son programme pour la philo et la citoyenneté.
- ▶ Sur la question des moyens, le Segec n'en agit pas moins l'hypothèse de la fin de la paix scolaire.

C'est officiel, l'école publique s'est dotée cette semaine d'un programme pour le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC). C'est tout aussi officiel, l'école libre catholique – qui forme environ la moitié des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles – a, elle aussi, élaboré un programme d'EPC. Etienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) dévoile, pour *Le Soir*, les détails de l'opération.

« La citoyenneté s'applique à tous, y compris à l'enseignement catholique, le référentiel commun est bel et bien la base de notre travail, explique le patron du Segec. Notre perspective s'opère dans un double mouvement : d'une part développer une vision intégrée de la citoyenneté dans les écoles et leurs projets éducatifs, d'autre part décliner cette vision de manière explicite dans les programmes de cours. »

« La citoyenneté s'applique à tous, y compris à l'enseignement catholique »

ETIENNE MICHEL, LE PATRON DU SEGEC

Fidèle à sa ligne, Etienne Michel précise : « former des citoyens responsables est une mission essentielle de toute école, mais cela fait explicitement partie du projet éducatif de l'enseignement catholique, de manière globale et aussi de manière très précise dans les projets d'établissement. » Traduisez : on n'a pas attendu l'agenda politique pour alimenter les programmes en références citoyennes. Cela étant, le Segec considère comme « très positive la vision intégrée de la citoyenneté avec la naissance du référentiel commun que nous avons contribué à construire avec l'enseignement officiel ». Ce référentiel précise des compétences à développer selon quatre axes :

construire une pensée autonome, se connaître et s'ouvrir à l'autre, construire la citoyenneté et s'engager dans la vie démocratique.

Ce sont ces axes de compétences qui, dans l'officiel, ont permis d'élaborer un cours spécifique (*Le Soir* du 23 juin) tandis que le libre les décline au sein des différents cours et activités éducatives, « avec des modalités différentes mais en rencontrant les mêmes exigences ». Pour passer de la parole aux actes, le Segec a

préparé un document mettant en perspective les attendus du référentiel de compétences de l'EPC avec les différents programmes de l'enseignement fondamental. Ce document, qui devrait devenir la nouvelle « bible » des profs du libre, décline, depuis la maternelle jusqu'à la sixième primaire, la manière de conjuguer les priorités de l'EPC. Exemple en histoire (un des éléments d'un programme d'éveil entièrement refondu) pour les 5^{es} et 6^{es} primaires : au départ d'une peinture d'Ollivier, *Le thé à l'anglaise*, « on aborde tout aussi bien la formation historique de base (le mode de vie des gens aux temps modernes) que le questionnement philosophique (en suscitant des interrogations sur les différences sociales) ». Exemple aussi en... religion, où un article de journal et une carte géographique conjuguent la compétence « s'ouvrir à la pluralité des cultures et des convictions ». Le reste est à l'avenant.

Etienne Michel en est convaincu, « en apportant la preuve de la complémentarité entre l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et l'approche par discipline, nous donnons raisons à Richard Miller lorsqu'il dit (*Le Soir* du 24 juin, NDLR) "La philosophie, ce n'est pas une machine contre les dieux, c'est une machine de guerre contre la bêtise". » ■

ERIC BURGRAFF

LE CONTEXTE

Tous les réseaux sont concernés par l'EPC

Pour mémoire, alors que l'accord de gouvernement prévoyait l'introduction d'une heure de philosophie et de citoyenneté (EPC) dans l'enseignement officiel à la place d'une heure de religion ou morale, deux événements ont modifié l'agenda politique : la dispense possible du cours de morale ou religion et la vague d'attentats qui a rappelé l'urgence d'investir dans le vivre-ensemble. Au final, tous les réseaux sont concernés par l'EPC. L'officiel, à raison d'une heure pour tous et de deux heures pour les dispensés de religion ou morale. Le libre, selon une formule qui consiste à l'intégrer de manière transversale dans les cours généraux.

Segec « Une hypothèque sur la paix scolaire ? »

L'introduction d'un programme d'éducation à la philosophie et la citoyenneté est une chose. Son financement en est une autre. Si la première fait aujourd'hui l'unanimité, la seconde crispe désormais les relations entre l'enseignement libre et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Etienne Michel, directeur général du Segec, décortique le contexte et craint une menace sur la paix scolaire.

Quand on parle financement, vous haussez le ton, pourquoi ?

On s'est rendu compte à travers l'avant-projet de décret relatif au financement de la citoyenneté que les inégalités de traitement historiques entre les réseaux libre et officiel vont connaître de nouveaux développements. En fait, l'obligation de choisir un cours de religion ou morale ne porte plus sur deux heures, mais sur une seule. Cette obligation justifiait une différence objective de traitement qui s'amenuise avec le nouveau régime. Or, l'enseignement officiel verra son niveau global d'encadrement totalement maintenu alors que l'obligation qui justifiait un supplément d'encadrement est réduite de moitié. Nous n'avons pas d'objection à ce que, de manière transitoire, l'enseignement officiel bénéficie de ce supplément pour lui permettre d'assurer ses obligations à l'égard des enseignants concernés. Ce qui pose problème c'est la possi-

bilité d'une prolongation à durée indéterminée pour l'encadrement de l'EPC ou pour exercer de nouvelles missions comme la médiation ou l'accompagnement pédagogique. Cette analyse est partagée par le Conseil d'Etat qui demande au gouvernement de ré-examiner son texte sur ce point.

S'il ne le fait pas, vous introduirez un recours contre ce décret financement ?

Ce n'est pas une décision que je prends seul mais, le cas échéant, le recours ferait l'objet d'une délibération collective.

Combien d'emplois concernés ?

Pour le fondamental, le supplément d'encadrement au-delà du justifiable est estimé à 230 équivalents temps plein, soit 9 millions d'euros. Pour le secondaire, on l'estime à 180 ETP soit 7 millions.

Avec quelles conséquences ?

Je m'interroge : ces dispositions ne risquent-elles pas de faire peser une hypothèque sur les conditions de négociation du Pacte d'excellence ? Sa mise en œuvre prévoit l'augmentation du nombre de conseillers pédagogiques et l'amélioration de l'aide aux directions du fondamental. Le risque c'est qu'avec ce décret, ces besoins précis seront de fait en partie rencontrés pour l'enseignement officiel. C'est un peu comme si le gouvernement disait « on a décidé de doubler l'aide aux directions mais

uniquement pour l'officiel ». Inutile de préciser que les directeurs du libre auraient raison de pas accepter cela... Et puis, je me pose une autre question, importante : ces dispositions ne risquent-elles pas de faire peser une hypothèque sur la paix scolaire elle-même ? Elles interviennent en tout cas dans un contexte où la sensibilité sur les inégalités de traitement entre réseaux s'est accrue.

C'est un vieux refrain du Segec...

C'est la réalité. Un, le rapport préparatoire au Pacte a mis en évidence des différences objectives de financement qui dépassent nos estimations les plus pessimistes. Deux, la politique profondément déséquilibrée du financement des bâtiments scolaires est encore aggravée par deux nouveaux décrets. Trois, il y a une différence pour le financement des conseillers en prévention. En fait, le principe d'égalité de traitement a été introduit dans la Constitution en 1988 à la demande expresse du PSC : alors que se négociait la communautarisation du secteur le but était d'assurer la possibilité d'une paix scolaire durable. C'est l'époque où le président Deprez martelait « un élève = un élève ». Dans l'enseignement, personne n'a oublié ces propos... Près de trente ans plus tard, on en est encore loin. Le CDH, héritier du PSC, est en charge de l'enseignement obligatoire depuis deux législatures, c'est donc naturellement vers lui qu'on se tournera à l'heure des bilans... ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF